



Assemblée générale

Distr. générale
28 décembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 147 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Exécution du mandat	3-6	3
III. Exécution du budget		29
A. Ressources financières		29
B. Autres recettes et ajustements		30
C. Dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome		30
IV. Analyse des écarts		31
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre		34



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (composante civile opérationnelle, composante état de droit et composante appui).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	104 093,3	106 253,3	(2 160,0)	(2,1)
Personnel civil	152 325,1	156 162,2	(3 837,1)	(2,5)
Dépenses opérationnelles	38 206,8	32 081,5	6 125,3	16,0
Montant net	294 625,2	294 497,0	128,2	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	22 636,4	22 720,5	(84,1)	(0,4)
Montant net	271 988,8	271 776,5	212,3	0,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	294 625,2	294 497,0	128,2	0,0

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés ^a	Postes prévus (moyenne)	Postes	Taux de vacance (pourcentage) ^b
			effectivement pourvus (moyenne)	
Officiers de liaison	38	38	37	2,9
Police civile	3 055	2 715	2 440	10,1
Unités de police constituées	973	935	894	4,4
Personnel recruté sur le plan international	910	855	718	16,0
Personnel recruté sur le plan national	2 830	2 758	2 692	2,4
Volontaires des Nations Unies	250	250	207	17,3

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes prévus, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, dont le montant brut s'élevait à 272 210 800 dollars (montant net : 252 478 900 dollars), a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 18 décembre 2003 (A/58/638 et Corr.1). Il devait permettre de couvrir les dépenses afférentes à 38 officiers de liaison, 4 028 membres de la police civile (dont 973 membres d'unités de police constituées), 910 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 830 agents recrutés dans le pays et 250 Volontaires des Nations Unies. Au paragraphe 36 de son rapport du 12 avril 2004 (A/58/759/Add.5), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 264 625 200 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. Dans sa résolution 58/305 du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 264 625 200 dollars (montant net : 245 839 600 dollars) au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

2. Dans la note qu'il a adressée à l'Assemblée générale en date du 4 février 2005 (A/59/692) au sujet du financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, le Secrétaire général a demandé l'ouverture d'un crédit additionnel de 33 774 100 dollars au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. Au paragraphe 6 de son rapport en date du 11 mars 2005 (A/59/728), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel de 30 millions de dollars (montant brut) pour cet exercice. Dans sa résolution 59/286 A du 13 avril 2005, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, un crédit additionnel (montant brut) de 30 millions de dollars (montant net : 26 149 200 dollars) pour le fonctionnement de la Mission. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

3. Le mandat de la MINUK a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

4. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer une autonomie substantielle et une véritable auto-administration au Kosovo.

5. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice considéré, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composante (composante civile opérationnelle, composante état de droit et composante appui).

6. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2004/05, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux

réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

Composante 1 : composante civile opérationnelle

Réalisations escomptées 1.1 : renforcement des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, en faisant respecter les droits des minorités	
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
1.1.1 Élections libres et régulières des membres de l'Assemblée du Kosovo en 2004	Tenue des élections de 2004 de manière libre et régulière, selon la mission d'observation électorale du Conseil de l'Europe et le Parlement européen
1.1.2 Réduction, révélée par une diminution du nombre d'interventions du Représentant spécial du Secrétaire général, du nombre de violations du Cadre constitutionnel par les institutions provisoires d'administration autonome, y compris l'Assemblée, par rapport à celles enregistrées aux échelons central (10) et municipal (6) en 2002/03 (sur la base des rapports de suivi des sessions de l'Assemblée, des travaux législatifs et des interventions faites par le Représentant spécial sur la recommandation de représentants municipaux)	1 violation à l'échelon central et 2 à l'échelon municipal ayant exigé des interventions sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général
1.1.3 Élargissement progressif de la représentation des minorités dans toute l'administration afin d'atteindre l'objectif fixé, conformément au règlement 2001/36 sur la fonction publique du Kosovo et à la recommandation faite par le Représentant spécial le 19 juin 2002 sur la représentation proportionnelle des communautés dans cette fonction publique	Augmentation de la représentation des minorités dans l'administration, de 12,25 % en juin 2004 à 12,32 % en juin 2005 Atteinte ou dépassement des objectifs fixés par 15 des 27 municipalités en juin 2005, contre 14 en juin 2004 Augmentation de la proportion de membres des minorités dans les organismes centraux : 10,2 % en juin 2005, contre 9,6 % en juin 2004
1.1.4 Exercice effectif par les 30 municipalités des responsabilités qui leur ont été transférées conformément au Cadre constitutionnel, et respect des obligations imposées à l'égard des communautés minoritaires, notamment en ce qui concerne l'objectif fixé pour	Objectifs en matière de partage équitable des crédits budgétaires atteints dans 27 municipalités, mais non encore dans 3 municipalités Conseils d'administration opérationnels dans les 30 municipalités Commission des communautés et Commission de médiation en place dans 28 municipalités, mais non

<p>le partage équitable des crédits budgétaires; nomination de conseils d'administration, création et entrée en activité de comités, approbation et exécution des budgets</p>	<p>encore dans 2 municipalités, étant donné leur caractère monoethnique. Commission des communautés non fonctionnelle dans 6 municipalités et Commission de médiation non fonctionnelle dans 17 municipalités en raison du manque de volonté des minorités de participer aux institutions locales. La MINUK a prévu, pour 2005/06, de continuer à renforcer les capacités et de formuler des recommandations en vue d'accroître l'efficacité de ces organes</p> <p>Budgets approuvés et exécutés pour les 30 municipalités en 2004 et 2005</p>	
<p>1.1.5 Respect par les institutions provisoires d'administration autonome et les partis politiques des lois concernant la gestion financière, la passation des marchés et les partis politiques, et des procédures régissant les dépenses des partis, leur financement, l'obligation de rendre compte et l'amélioration de la transparence, tel que démontré par la présentation de rapports financiers annuels et de comptes certifiés</p>	<p>Présentation de rapports vérifiés par 32 des 33 partis politiques enregistrés; évaluation en cours, par la Commission électorale centrale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du respect de ces lois par les partis</p> <p>Le Vérificateur général des comptes du Kosovo n'a commencé à contrôler les comptes des municipalités qu'en juillet 2005; auparavant, ces contrôles des institutions provisoires d'administration autonome étaient effectués par la Cour des comptes des Pays-Bas, dont les rapports recommandaient de nombreuses améliorations visant le respect des lois</p> <p>Les ministères et les municipalités n'ont pas encore commencé à publier des rapports annuels ou des états financiers</p>	
<p><i>Produits prévus</i></p>	<p><i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i></p>	<p><i>Observations</i></p>
<p>Promulgation d'un règlement par la MINUK et adoption des instruments subsidiaires (directives administratives) et des règles électorales nécessaires à la constitution du cadre législatif des élections à l'Assemblée du Kosovo qui doivent se tenir en 2004</p>	<p>Oui</p>	<p>1 règlement et 5 directives administratives promulgués par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et en vertu desquels la Commission électorale centrale a adopté 15 règles électorales</p>
<p>Prestation d'un appui, sous forme de conseils d'experts et de recommandations, aux 10 ministères auxquels des compétences ont été transférées et au Cabinet du Premier Ministre, assorti d'interventions visant à garantir le respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, du Cadre constitutionnel et de la législation en vigueur, le suivi étant assuré grâce à des réunions régulières</p>	<p>Oui</p>	<p>Appui prêté à 10 ministères ainsi qu'au Cabinet du Premier Ministre, notamment lors des réunions tenues chaque semaine ou chaque quinzaine et dont il est rendu compte dans les rapports quotidiens ou hebdomadaires de l'administration civile</p>

avec les hauts fonctionnaires, à la participation aux réunions de direction et à la présentation de rapports hebdomadaires et mensuels et de rapports spéciaux		
Participation aux travaux du Comité directeur de l'administration publique (présidé par le Premier Ministre) consacrés à la définition des grandes orientations et aux aspects stratégiques de la gestion de la fonction publique, avec pour résultat l'adoption de 5 règlements de base relatifs aux procédures et au fonctionnement de l'administration	Non	Participation à 4 réunions du Comité directeur, mais aucun règlement adopté en raison des capacités limitées des institutions provisoires d'administration autonome
Exercice de fonctions de gouvernance non transférables concernant l'état civil, l'émission de documents de voyage, le règlement des litiges relatifs aux biens immeubles et les opérations transterritoriales, en favorisant une participation de plus en plus importante des Kosovars à ces activités grâce au recrutement et à la formation de codirecteurs et de cogestionnaires, les intéressés étant associés à la prise de décisions	Oui	Création d'un groupe de travail mixte (MINUK-Ministère des services publics) pour convenir du transfert de compétences en ce qui concerne l'état civil Maintien de la MINUK en tant qu'instance de dernier ressort pour l'approbation des documents de voyage, puisqu'il s'agit de la souveraineté du Kosovo Dispositions prévoyant le transfert des archives des litiges relatifs aux biens immeubles après la fermeture du Département du logement et des biens immeubles
Mise au point des « Normes pour le Kosovo » en coordination avec les institutions provisoires d'administration autonome, bilan régulier des progrès accomplis et interventions dans le processus si nécessaire	Oui	Détermination, de concert avec les institutions provisoires d'administration autonome, des objectifs prioritaires des Normes et d'indicateurs de leur efficacité Évaluations trimestrielles de l'application des Normes et des indicateurs de leur exécution Interventions lors de réunions du groupe de travail mixte (MINUK-institutions provisoires d'administration autonome) sur la mise en œuvre des Normes, tenues toutes les 3 semaines depuis décembre 2004

<p>Formation à différents aspects des fonctions associées au pouvoir législatif ou exécutif de la majorité des 120 membres de l'Assemblée du Kosovo et des 930 membres des assemblées municipales, et de quelque 300 fonctionnaires travaillant à l'Assemblée ou dans les institutions d'administration provisoire</p>	<p>100 930 300</p>	<p>Formation de membres de l'Assemblée, en nombre plus faible que prévu à cause de la non-participation des Serbes du Kosovo à l'Assemblée du Kosovo</p> <p>Formation de membres des assemblées municipales</p> <p>Formation de fonctionnaires de l'Assemblée du Kosovo</p>
<p>Contribution au démantèlement des « structures parallèles » fonctionnant avec l'appui de Belgrade pour assurer des services publics au Kosovo, dans les domaines de l'éducation et de la santé notamment, ce qui suppose de prodiguer conseils et encouragements pour inciter les institutions provisoires d'administration autonome à mieux desservir les minorités en consentant des efforts de recrutement et de rémunération du personnel, en modifiant les programmes scolaires et en mettant en place les infrastructures nécessaires en matière d'éducation et de santé</p>	<p>Non</p>	<p>Structures parallèles non démantelées</p> <p>Conseils prodigués aux institutions provisoires d'administration autonome concernant l'appui budgétaire aux services publics dans les zones dans lesquelles vivent les communautés minoritaires et détermination de nouveaux moyens d'améliorer les services communautaires, tels que la construction d'écoles pour les réfugiés et pour les enfants serbes du Kosovo qui étaient scolarisés dans une résidence; formation du personnel du dispensaire de Lapje Selo (village serbe du Kosovo) en matière de gestion budgétaire sous la direction du Ministère de la santé</p>
<p>Participation à quelque 360 réunions des assemblées municipales, 1 050 réunions des comités municipaux et 1 400 réunions des conseils d'administration pour suivre les progrès réalisés, donner des conseils et, au besoin, intervenir pour assurer une bonne conduite des affaires publiques, notamment en ce qui concerne les fonctions réservées en vertu du chapitre 8 du Cadre constitutionnel</p>	<p>330 610 1 080</p>	<p>Réunions des assemblées municipales</p> <p>Réunions des organes statutaires (360 en matière de budget/politique, 200 pour les commissions des communautés et 50 pour les commissions de médiation)</p> <p>Réunions de conseils d'administration</p>
<p>Exercice effectif par le Corps de protection du Kosovo (CPK) de son rôle de force civile pour les situations d'urgence, conformément à son mandat</p>	<p>Non</p>	<p>Augmentation du nombre de membres du CPK issus des minorités ethniques, de 150 à 153, soit 5,1 % de l'effectif actif total, en regard de l'obligation prescrite pour une force civile pour les situations d'urgence de recruter au moins 10 % de ses forces d'active et de réserve auprès de groupes ethniques minoritaires</p>

Promulgation et application de politiques volontaristes en faveur des minorités, des femmes et des groupes vulnérables	Oui	Promulgation du règlement n° 2004/18 sur la promulgation de la loi sur l'égalité des sexes au Kosovo, adoptée par l'Assemblée du Kosovo (loi n° 2004/2)
Lancement d'une campagne de lutte contre la corruption fondée sur les constatations figurant dans 14 rapports d'audit externe relatifs à 5 grandes entreprises publiques	Oui	Enquête réalisée sur 44 accusations de corruption visant des entreprises publiques Recommandation au Président du Conseil d'administration de l'Agence fiduciaire pour le Kosovo concernant la création de conseils d'administration provisoires dotés de sous-comités d'audit, et soutien à l'organisation d'un de ces sous-comités
Coordination des mesures de décentralisation des pouvoirs au niveau des subdivisions municipales conformément à une recommandation du Conseil de l'Europe	Oui	Établissement d'un groupe de travail mixte (MINUK-institutions provisoires d'administration autonome) sur la réforme de l'administration locale Établissement et coprésidence, avec les institutions provisoires d'administration autonome, de 5 groupes de travail : sur les projets pilotes, la législation, le transfert de compétences, le renforcement des capacités et les finances locales Établissement, avec les institutions provisoires d'administration autonome, et coprésidence, avec le Ministère de l'administration locale, d'un Comité directeur chargé de superviser la mise en œuvre de projets pilotes et la rédaction des lois
Révision de tous les projets de loi des institutions provisoires d'administration autonome relatifs aux compétences transférées en vertu du Cadre constitutionnel afin de les harmoniser avec les normes européennes et internationales, suivie de la promulgation des textes de loi correspondants	Oui	Révision de 38 projets de loi des institutions provisoires d'administration autonome relatifs aux compétences transférées
Élaboration et promulgation de lois sur les compétences réservées au Représentant spécial en vertu du Cadre constitutionnel	Oui	Élaboration et promulgation de 28 règlements, de 23 directives administratives et de 20 décisions sur les compétences réservées au

		Représentant spécial
Création d'une commission indépendante des médias	Oui	Promulgation du règlement n° 2005/34 sur la promulgation de la loi relative à la Commission indépendante des médias et à la radiodiffusion, adoptée par l'Assemblée du Kosovo (loi 02/L-15)
Réalisation de plusieurs campagnes médiatiques visant, au moyen de brochures, de dépliants et d'affiches, à obtenir l'adhésion du public sur des points tels que les privatisations, les élections, l'application des normes, le dialogue avec Belgrade, les retours, l'économie, le crime organisé et le pluralisme ethnique	Oui	<p>Réalisation de 21 000 brochures, 17 000 dépliants, 9 000 plaquettes, 9 000 prospectus, 10 000 autocollants, 16 000 calendriers, 2 500 affiches et 100 panneaux faisant la promotion des Normes</p> <p>5 émissions de radio et de télévision (formule « 5 questions, 5 réponses ») pour la discussion et la diffusion de renseignements sur les Normes</p> <p>7 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions de radio et de télévision sur la violence conjugale et la prévention routière</p> <p>51 réunions d'information des médias, 215 communiqués diffusés en albanais, en anglais et en serbe, 365 manchettes matinales, 313 analyses des médias, 250 extraits des médias internationaux des éditions du matin et du soir (en anglais)</p> <p>Contacts quotidiens avec les journalistes et mise à jour quotidienne du site Internet en albanais, en anglais et en serbe sur tous les moyens d'information de la Mission et les documents officiels relatifs aux Nations Unies</p>
Publication du magazine bimensuel <i>Focus Kosovo</i> et de la lettre d'information bihebdomadaire <i>Danas i Sutra</i> portant sur des sujets tels que les privatisations, l'application des normes, les élections, le dialogue avec Belgrade, les retours et le crime organisé. La publication phare <i>Focus Kosovo</i> , qui est tirée à 15 000 exemplaires dans trois langues, s'adresse à un public influent et	Oui	<p>51 000 exemplaires du magazine <i>Focus Kosovo</i> en albanais, en anglais et en serbe</p> <p>191 000 exemplaires du bulletin <i>Danas i Sutra</i> avec des résumés en anglais et en albanais</p>

<p>sélectionné composé d'hommes politiques, de cadres et membres de professions libérales vivant dans les communautés de résidents ou de personnes déplacées et de cadres d'instances internationales s'intéressant au Kosovo (Siège de l'ONU à New York, gouvernements des pays donateurs, Union européenne, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, etc.). <i>Danas i Sutra</i> (15 000 exemplaires par numéro) s'adresse aux communautés minoritaires du Kosovo ayant difficilement accès aux principaux médias (en langue albanaise) ainsi qu'aux communautés de personnes déplacées se trouvant en Serbie-et-Monténégro</p>		
<p>Réalisation escomptée 1.2 : renforcement de la protection des droits des minorités, y compris la libre circulation et le droit au retour</p>		
<p><i>Indicateurs de succès prévus</i></p>	<p><i>Indicateurs de succès effectifs</i></p>	
<p>1.2.1 Diminution du nombre d'incidents violents dont sont victimes des membres des communautés minoritaires et augmentation du nombre d'arrestations et de poursuites suivies de sanctions pour les auteurs de ces crimes par rapport à 2003, évaluées sur la base des statistiques des unités de police de la MINUK</p>	<p>2 cas d'incidents violents dont ont été victimes les membres de communautés minoritaires, contre 3 en 2003/04</p> <p>Diminution du nombre d'arrestations liées aux crimes violents contre les membres de communautés minoritaires : 1 025 en 2004/05 contre 1 100 en 2003/04, en raison du nombre réduit de crimes (960 en 2004/05 contre 1 369 en 2003/04)</p> <p>Aucune poursuite relative à la violence interethnique entreprise par les procureurs internationaux en 2004/05, étant donné qu'il y a eu un seul cas à motivation ethnique durant la période en cause</p>	
<p>1.2.2 Meilleur accès des membres des minorités aux services d'aide à la reconstruction et aux services sociaux et aux autres services publics, y compris les services collectifs de distribution, dont ils ont besoin pour assurer leur subsistance, et adoption de dispositions leur donnant accès à ces services sur un pied d'égalité avec les membres des communautés albanaises majoritaires, les progrès étant évalués sur la base des rapports trimestriels des municipalités</p>	<p>Pas d'élargissement des services d'aide à la reconstruction car les violences de mars 2004 ont freiné les retours; 298 maisons reconstruites dans le cadre de projets de retour, contre 517 en 2003/04; 897 maisons qui avaient été détruites lors des violences de mars 2004 ont également été reconstruites</p> <p>10 % des membres des communautés minoritaires ont reçu une pension d'invalidité (contre 8 % lors de la mise en place du programme en septembre 2004) et 20 % ont reçu une pension de base (contre 19 % en juin 2004)</p> <p>Les 1 195 maisons reconstruites ont toutes été dotées d'un accès à l'infrastructure de base, à l'eau et au</p>	

	<p>courant, contre 517 en 2003/04. Fourniture des services publics à tous les clients des collectivités kosovares, albanaises et non albanaises, sans discrimination</p> <p>Remplacement des évaluations trimestrielles par le processus d'évaluation prévu par les Normes</p>	
<p>1.2.3 Soutien plus important des autorités et de la société civile du Kosovo au processus de retour, mesuré grâce aux données détaillées figurant dans les rapports trimestriels d'évaluation des municipalités</p>	<p>Création, au niveau central, du Ministère des communautés et des retours</p> <p>La plupart des municipalités ont intensifié le soutien des autorités au processus de retour : approbation d'une stratégie de retour pour 2005 par des assemblées ou groupes de travail dans 19 municipalités, élaboration d'une stratégie dans toutes les autres; fonctionnement de bureaux des retours dans 26 municipalités; mise en œuvre (ou soutien à la mise en œuvre) de projets de retour dans au moins 14 municipalités; instauration d'un programme de dialogue interethnique par l'Association des municipalités du Kosovo; premier retour des Serbes du Kosovo en milieu urbain à Klina, grâce au soutien du Premier Ministre et du Président de l'Assemblée municipale</p>	
<p>1.2.4 Augmentation du nombre de personnes déplacées désirant rentrer chez elles qui peuvent se réinstaller durablement et dans la dignité</p>	<p>Diminution du nombre de retours en raison de questions opérationnelles et de politique générale à régler dans la coopération avec le nouveau Ministère des communautés et des retours (682 retours depuis janvier 2005, contre 3 801 en 2003 et 2 462 en 2004); le caractère permanent de certains retours était incertain, notamment pour des raisons économiques</p>	
<p>1.2.5 Obtention de l'accord des institutions provisoires d'administration autonome pour l'inscription au budget consolidé du Kosovo d'un crédit de 7 millions d'euros minimum destiné à financer les projets de retour approuvés par les groupes de travail municipaux et les retours spontanés</p>	<p>Obtention par les institutions provisoires d'administration autonome de 10,5 millions d'euros de financement à l'appui des projets de retour en 2005</p>	
<p><i>Produits prévus</i></p>	<p><i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i></p>	<p><i>Observations</i></p>
<p>Conseils et appui aux autorités locales pour les inciter à participer plus activement aux opérations de retour soutenues par la MINUK, à l'évaluation des projets de retour, aux réunions avec les représentants des personnes déplacées et à d'autres</p>	<p>Oui</p>	<p>Coprésidence, avec les présidents des assemblées municipales, de groupes de travail municipaux qui ont approuvé des documents — élaborés de concert avec des personnes déplacées — relatifs à 24 projets multisectoriels portant sur tous les aspects du retour</p>

<p>activités essentielles des groupes de travail municipaux sur les retours, et à jouer ainsi un rôle moteur dans le processus</p>		<p>durable; ces 24 projets sont en attente de financement</p> <p>Renforcement des capacités des autorités locales et mise à contribution d'environ 15 des 30 municipalités pour la préparation des projets de retour et la coprésidence de groupes de travail municipaux</p> <p>Organisation, à la fin de chaque cycle de retours et avec les représentants des groupes de travail municipaux, des institutions provisoires d'administration autonome et des personnes déplacées, d'activités sur les enseignements tirés de l'expérience et d'examens du processus de retour afin d'adapter le processus à la problématique déterminée</p>
<p>Organisation à l'intention des donateurs de conférences annuelles, de réunions d'information semestrielles et de visites sur les lieux de réinstallation de personnes déplacées, afin d'obtenir un financement international pour les projets de retour et les retours spontanés</p>	<p>Non</p>	<p>Conférence pour les donateurs reportée en raison des élections</p> <p>Tenue de 2 séances d'information sur les activités relatives au retour à l'intention de représentants des bureaux de liaison (autres que ceux de la MINUK)</p> <p>Organisation de 11 visites de sites de retour à l'intention de représentants clefs des bureaux de liaison (autres que ceux de la MINUK)</p>
<p>Réunions régulières avec le Premier Ministre, le Ministre des finances et de l'économie et d'autres dirigeants des institutions provisoires d'administration autonome afin de susciter une adhésion générale au processus de retour et, en particulier, d'obtenir des crédits plus élevés qu'en 2003 pour financer les projets de retour et les retours individuels ou spontanés</p>	<p>Oui</p>	<p>Augmentation des crédits obtenus : de 5 millions d'euros en 2003 à 10,5 millions d'euros en 2004, avec maintien au même niveau en 2005</p>
<p>Soutien à la mise en œuvre de projets de retour durable avalisés par les groupes de travail municipaux</p>	<p>10</p>	<p>Réalisation de projets de retour multisectoriels; 14 en attente de financement</p>
<p>Mise au point de mécanismes visant à améliorer la diffusion de l'information et à inciter les personnes déplacées à se prévaloir du processus de retour,</p>	<p>Oui</p>	<p>Création du Groupe de sensibilisation et de communications auprès des communautés</p>

<p>notamment en aidant les représentants des personnes déplacées à se rendre au Kosovo pour participer aux réunions des groupes de travail dans les 29 municipalités concernées</p>		<p>Compilation et diffusion de la liste de médias pour les personnes déplacées dans leur pays</p> <p>Établissement de contacts avec les responsables de la rédaction de tous les médias (journaux, stations de télévision et de radio) au Kosovo, en Serbie-et-Monténégro</p> <p>Resserrement des liens/contacts avec les médias spécialisés et les réseaux de personnes et de groupes déplacés</p> <p>Soutien au programme du Conseil danois pour les réfugiés pour ce qui est d'aider les représentants des personnes déplacées à participer aux groupes de travail municipaux</p> <p>Soutien au Groupe de travail sur les retours au Kosovo</p> <p>Concertation avec les partenaires en Serbie (notamment des associations de personnes déplacées) et les structures au Kosovo</p> <p>Grâce au Bureau des Nations Unies à Belgrade (financé par la MINUK) et de concert avec des partenaires supranationaux (organisations non gouvernementales, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), soutien à la participation de représentants de personnes déplacées aux groupes de travail municipaux et à d'autres processus de retour; la MINUK recherche actuellement des moyens pour permettre un appui direct des institutions provisoires d'administration autonome</p>
<p>Règlement de 75 % des litiges immobiliers et mise en place d'un mécanisme efficace de règlement des litiges relatifs aux propriétés agricoles</p>	<p>96 % 44 %</p>	<p>Des cas réglés</p> <p>Des décisions mises en œuvre</p> <p>Travaux en cours au sujet du mécanisme proposé relatif aux propriétés agricoles, avec une date butoir au début 2006</p>
<p>Liaison avec les autorités municipales et apport d'un soutien à celles-ci pour les aider à mettre sur pied, dans 27 des</p>	<p>Non</p>	<p>Soutien à la mise sur pied de 22 commissions des communautés, qui sont opérationnelles; nombre réduit en</p>

30 municipalités, des commissions des communautés et des commissions de médiation opérationnelles qui constituent un mécanisme de médiation et de règlement des problèmes au niveau local		raison du manque de volonté des minorités de participer aux institutions locales Soutien à la mise sur pied de 11 commissions de médiation, qui sont opérationnelles; nombre réduit en raison du manque de volonté des minorités de participer aux institutions locales
Affectation de personnel à des bureaux communautaires municipaux dans 24 des 30 municipalités et élaboration de plans de travail visant à faciliter l'intégration de leurs activités avec celles des structures municipales et à préparer le transfert éventuel de leur direction aux autorités locales	Non	Affectation de personnel à 24 bureaux municipaux Discussions avec certains bureaux communautaires municipaux sur l'élaboration de politiques concernant le processus d'intégration de ces bureaux
En collaboration avec les institutions provisoires d'administration autonome, établissement d'un mécanisme de contrôle de ces institutions destiné à lutter contre les violations systémiques des droits de l'homme, grâce notamment à l'application de la loi générale sur la discrimination et de ses dispositifs de mise en œuvre	Oui	Promulgation du règlement n° 2004/32 sur la promulgation de la loi antidiscrimination, adoptée par l'Assemblée du Kosovo (loi n° 2004/3) Établissement de groupes de travail qui ont entrepris d'élaborer les textes réglementaires requis et de mettre sur pied les organes nécessaires, les mécanismes de mise en œuvre relevant des institutions provisoires d'administration autonome
Dans 27 des 30 municipalités, attribution aux communautés minoritaires d'une part équitable des trois types de crédits affectés aux municipalités dans le budget consolidé du Kosovo (santé, éducation et administration municipale)	Oui	Partage équitable des crédits budgétaires réalisé dans 27 municipalités
Contacts avec les dirigeants des institutions provisoires d'administration autonome, aux niveaux central et municipal, pour les encourager à participer à des échanges de vues, à des réunions, à des activités de planification stratégique et à des visites sur les sites de retour et à souscrire aux projets de retour, afin qu'ils appuient plus activement les retours et les droits des minorités	Oui	Incitation des autorités locales à participer à la préparation des projets de retour et à la mise en œuvre des stratégies municipales de retour Contacts avec le Gouvernement du Kosovo en vue de l'instauration d'un programme d'amélioration des communications entre communautés Visites de sensibilisation conjointes de la MINUK, du Ministère des communautés et des retours et du Ministère de l'administration locale

		auprès des communautés du Kosovo ainsi que des personnes déplacées en Serbie-et-Monténégro et en ex-République yougoslave de Macédoine
Organisation de campagnes d'information et de promotion de la tolérance dans tout le Kosovo, avec des campagnes générales d'affichage et la diffusion d'annonces et d'entretiens sur les chaînes publiques de radio et de télévision. Production de programmes réguliers de radio et de télévision portant sur les droits des minorités et les retours	Oui	9 émissions de télévision et de radio (Danas i Sutra) visant à faire connaître les récits des communautés serbophones par le biais des médias locaux 6 messages d'intérêt public à la radio et à la télévision 40 émissions de radio sur des sujets connexes

Réalisation escomptée 1.3 : progrès sur la voie de l'instauration d'un dialogue direct régulier entre les autorités de Pristina et celles de Belgrade

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
1.3.1 Contacts réguliers et fructueux entre les représentants des institutions provisoires d'administration autonome et leurs homologues de Belgrade aux différents niveaux	Reprise des réunions des groupes de travail sur le dialogue direct 2 réunions de chacun des trois groupes de travail sur la coopération en matière d'énergie, en matière de personnes portées disparues et en matière de retours à Belgrade et à Pristina Convocation de la première séance du groupe de travail sur les transports et les communications
1.3.2 Adoption par les délégations de Belgrade et de Pristina des conclusions des présidents des groupes de travail sur le dialogue direct	Non réalisé; retard d'un an dans le processus parce que Belgrade a refusé de participer
1.3.3 Adoption par les dirigeants politiques et les membres de la communauté albanaise du Kosovo et de la communauté serbe du Kosovo d'une position favorable à un dialogue direct, mise en évidence par des déclarations publiques appuyant le processus de dialogue direct et la participation aux activités des groupes de travail	2 anciens premiers ministres et le Premier Ministre actuel ont fait des déclarations publiques en faveur de la reprise et de la poursuite du dialogue direct avec Belgrade En témoignage de l'engagement du Gouvernement à l'égard des discussions, l'ex-Premier Ministre a rencontré le Groupe de travail sur les personnes disparues avant le départ du groupe pour Belgrade Le Premier Ministre actuel a nommé un coordonnateur pour le dialogue direct

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de réunions mensuelles entre les représentants des institutions provisoires d'administration autonome et les autorités de Belgrade	8	Réunions organisées
Signature d'accords techniques portant notamment sur la validité des plaques d'immatriculation des véhicules du Kosovo et la restitution au Kosovo de documents d'état civil et cadastraux ainsi que d'archives et d'objets culturels	Non	<p>Aucun nouvel accord signé sur la restitution au Kosovo des documents cadastraux et d'état civil en raison de la nature délicate de la question (droits de propriété); ce thème sera abordé dans le cadre de la négociation sur le statut</p> <p>Aucun nouvel accord n'a été signé sur la restitution des archives et des objets culturels, depuis qu'on a privilégié la reconstruction des sites religieux après les violences de mars 2004</p>
Conception et lancement à l'échelon du Kosovo d'une campagne d'information à l'appui du dialogue direct, utilisant les médias locaux (presse et moyens audiovisuels), et assortie d'initiatives complémentaires à l'échelon municipal	Oui	<p>Présence du bus de la MINUK (avec sa thématique de promotion du dialogue) lors d'assemblées publiques locales à l'extérieur de Pristina en vue de l'élaboration d'une stratégie de communication et de résolution des conflits axée sur la collectivité</p> <p>Conception et mise à jour d'un site Internet spécial consacré aux Normes, en albanais, en anglais et en serbe</p> <p>Production d'affiches spéciales pour les assemblées publiques locales</p> <p>Conception et distribution de matériel (3 000 stylos, 1 000 crayons de couleur, 5 000 réflecteurs, 5 000 ballons) sur les Normes</p> <p>17 émissions de radio et de télévision (formule « 5 questions, 5 réponses » et émission hebdomadaire sur l'ONU)</p> <p>6 interviews à la radio avec des hauts dirigeants de Belgrade</p>

Réalisation escomptée 1.4 : coopération avec les partenaires régionaux et les organisations internationales		
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
1.4.1 Conclusion et application effective d'accords avec des partenaires régionaux, portant notamment sur la validité des documents de voyage émis par la MINUK, des plaques d'immatriculation et des attestations d'assurance	<p>Conclusion par 8 pays (Arménie, Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie et Ouzbékistan) de nouveaux accords reconnaissant la validité des documents de voyage émis par la MINUK</p> <p>Conclusion par 4 pays (Albanie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Grèce) de nouveaux accords portant sur les attestations d'assurance et reconnaissant la validité des plaques d'immatriculation</p>	
1.4.2 Signature avec des partenaires régionaux d'accords de libre-échange analogues à celui signé avec l'Albanie en juin 2003	<p>Négociations avec l'ex-République yougoslave de Macédoine aboutissant à la signature d'un accord de libre-échange le 28 juin 2005; l'accord sera officialisé en 2005/06</p> <p>Des négociations ont également eu lieu avec la Bosnie-Herzégovine; d'autres cycles de négociations sont prévus en 2005/06</p>	
1.4.3 Évaluations trimestrielles par la Commission européenne des progrès observés dans le respect des normes instituées par son Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association	Évaluations trimestrielles par la Commission européenne des progrès observés dans divers domaines régis par le Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de réunions périodiques entre les dirigeants politiques et signature d'accords sur des questions telles que la liberté de circulation, l'éducation, la santé et les opérations douanières	Oui	Réunions organisées avec le service des douanes de l'ex-République yougoslave de Macédoine et avec l'administration des douanes de la Serbie, ce qui a abouti à la signature d'un protocole sur la coopération; avec l'administration des douanes du Monténégro, ce qui a abouti à la signature d'un mémorandum d'accord; et avec le service des douanes de l'Albanie
Discussions avec la plupart des pays de la région, en particulier la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Grèce, la Slovaquie et la Turquie, pour obtenir la reconnaissance des plaques d'immatriculation des véhicules, des permis de conduire, des attestations d'assurance des véhicules et des	Oui	Discussions sur la validité de l'assurance des véhicules entre l'Office des services bancaires et des paiements du Kosovo et les autorités en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Grèce, en Serbie-et-Monténégro et en Slovaquie Discussions sur les mémorandums

documents de voyage		d'accord avec les bureaux des véhicules de la Bulgarie et de la Turquie
Lancement et conduite de négociations visant à la conclusion d'accords de libre-échange entre le Kosovo et ses voisins de la région	Oui	5 cycles de négociations avec l'ex-République yougoslave de Macédoine, 2 avec la Bosnie-Herzégovine
Promotion d'une coopération pour les échanges d'énergie avec les fournisseurs d'électricité voisins, en particulier l'Albanie, la Bulgarie et la Serbie-et-Monténégro	Oui	Accords d'échange signés entre la Korporata Energetica Kosoves (KEK) et la Korporata Electroenergjetike Shqiptare (Albanie), l'Electroprivreda Srbije (Serbie), l'Electro Stopanstvo na Makedonija (ex-République yougoslave de Macédoine), l'Electro Privreda Crne Gore Ad-Niksic (Monténégro) et la Natsionalna Elektricheska Kompania (Bulgarie)
Planification et organisation d'échanges parlementaires au niveau régional	Oui	Organisation de la visite d'un député macédonien à l'Assemblée du Kosovo Organisation de visites d'Athènes et de Thessalonique dans le cadre du East-West Parliamentary Practice Project Organisation de la conférence parlementaire de juin 2005, avec la participation de tous les parlements de la région
Coordination avec les institutions provisoires d'administration autonome de l'application des recommandations formulées par la Commission européenne dans le cadre du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association	Oui	Rencontres régulières avec les responsables des institutions provisoires d'administration autonome au sujet des recommandations du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association, ce qui a abouti à leur mise en œuvre dans des secteurs tels que l'énergie et les transports

Réalisation escomptée 1.5 : passage à une économie de marché

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
1.5.1 Conformité aux normes de l'Union européenne de la législation relative au développement économique du Kosovo	La législation encadrant le développement du Kosovo est conforme aux normes de l'Union européenne

1.5.2 Établissement d'institutions et d'infrastructures opérationnelles et viables, mis en évidence par les évaluations trimestrielles effectuées par des experts dans le cadre du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association	Élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre du partenariat avec l'Europe afin de renforcer les capacités institutionnelles; mise au point d'une base de données pour permettre la mise en œuvre du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association; première évaluation trimestrielle réalisée après le premier trimestre de 2005	
1.5.3 Inscription régulière de toutes les transactions immobilières au cadastre du Kosovo	Informations non disponibles étant donné que la reconstitution du cadastre n'est pas terminée; la reconstitution des dossiers sera entreprise, grâce au soutien de donateurs, en 2005/06; promulgation de règlements sur le registre des droits fonciers et sur la loi sur le cadastre	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Adoption et application de dispositifs juridiques et opérationnels conformes aux normes de l'Union européenne en ce qui concerne le droit de propriété, le commerce et la concurrence, la fiscalité, les investissements et les infrastructures	Oui	Élaboration et examen des lois adoptées par les institutions provisoires d'administration autonome (et suivi de leur mise en œuvre) dans les domaines du droit de propriété, du commerce et de la concurrence, de la fiscalité et des investissements et des infrastructures
Fourniture de services collectifs de distribution, de manière régulière, sans interruptions d'aucune sorte	Non	Efforts investis en continu pour mettre en place un cadre d'amélioration de la prestation des services La Korporata Energetica Kosoves (KEK) a maintenu une politique de fourniture d'énergie avec un taux de délestage de 5:1 (5 heures de services pour une heure d'interruption) Approvisionnement en eau relativement stable Fourniture de services de transport et de télécommunication sans interruption majeure
Élaboration et application de plans de restructuration des entreprises publiques et des entreprises privées du secteur socialisé, conformément aux politiques opérationnelles de l'Agence fiduciaire du Kosovo	Oui	Constitution en sociétés par actions de la société des postes et des télécommunications du Kosovo et de l'aéroport de Pristina Progrès réalisés à l'égard des statuts en vue de la constitution en sociétés de la Korporata Energetica Kosoves (KEK), des chemins de fer de la MINUK et des services de chauffage urbain

		<p>Préparatifs en vue de la constitution en sociétés, en 2005/06, de plusieurs entreprises d'assainissement de l'eau, de traitement des eaux usées et d'irrigation</p> <p>Fourniture de conseils juridiques à l'Agence fiduciaire pour le Kosovo en vue de la privatisation de 41 sociétés collectives et de la conclusion de contrats de privatisation de 28 sociétés collectives, toutes ces opérations devant être réalisées en 2005/06</p>
Adoption et application de politiques non discriminatoires en ce qui concerne le recrutement de personnel et la fourniture de services collectifs de distribution	Oui	Adoption et application de politiques non discriminatoires dans les entreprises publiques
Participation aux 4 réunions trimestrielles du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association et aux réunions sectorielles périodiques (portant sur l'éducation, la santé, les transports, les communications, les médias, l'économie, etc.) servant à faire le point entre deux réunions trimestrielles	Oui	Participation avec les institutions provisoires d'administration autonome à 3 réunions du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association et à 2 réunions sectorielles

Composante 2 : état de droit

Réalisation escomptée 2.1 : progrès vers la mise en place d'une police, d'un système de justice et d'un système pénal impartiaux, compétents et multiethniques, appuyés par la population et les institutions provisoires d'administration autonome et fondés sur le respect des droits de l'homme	
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
2.1.1 Augmentation de 80 % du nombre des affaires concernant des meurtres et violences graves commis contre des membres de minorités jugées par les procureurs et juges locaux, affaires qui étaient précédemment examinées par des juges et procureurs internationaux	<p>Réduction de 33 % du nombre des affaires concernant des meurtres et violences graves commis contre des membres de minorités qui sont examinées par des juges locaux et non plus par des juges internationaux (2 affaires en 2004/05 contre 3 affaires en 2003/04)</p> <p>À la suite des émeutes de mars 2004, toutes les affaires concernant des meurtres et violences graves commis pour des motifs ethniques contre des membres de minorités ont été confiées à des procureurs internationaux tandis que les procureurs locaux n'ont traité que des infractions simples commises contre des membres de minorités. Les procureurs internationaux ne se sont pas saisis d'affaires concernant des meurtres et violences graves contre des membres de minorités qui avaient été commis pour d'autres motifs que des motifs ethniques et dont ils n'ont souvent pas été informés par la police</p>
2.1.2 Respect des normes du Conseil de l'Europe et des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus	L'administration pénitentiaire applique les règles minima du Conseil de l'Europe et des Nations Unies pour le traitement des détenus
2.1.3 Application des critères fixés par la MINUK, en tant qu'autorité administrante, pour la représentation des minorités et des femmes au sein de la police, du système de justice et du système pénal	<p>Les critères fixés par la MINUK pour la représentation des minorités au sein de la police, du système judiciaire et du système pénal n'ont pas été appliqués du fait de l'existence du système de tribunaux parallèles serbe, de la concentration de groupes minoritaires dans des endroits spécifiques et de l'absence de liberté de mouvement entre les différentes zones</p> <p>9,3 % des membres du Service de police du Kosovo, 4,5 % des juges, 2,2 % des procureurs et 11,4 % du personnel de l'administration pénitentiaire du Kosovo étaient des Serbes du Kosovo. Les membres des autres groupes minoritaires représentaient 5,9 % des membres du Service de police du Kosovo, 5,5 % des juges, 6,7 % des procureurs et 3,8 % du personnel de l'administration pénitentiaire du Kosovo</p> <p>Les critères fixés par la MINUK pour la représentation des femmes au sein de la police, du système judiciaire et du système pénal n'ont pas été appliqués du fait du rôle traditionnel que jouent les femmes dans la société</p>

	du Kosovo 13,7 % des membres du Service de police du Kosovo, 26 % des juges, 16 % des procureurs et 17 % du personnel de l'administration pénitentiaire du Kosovo étaient des femmes Des mesures en faveur de l'égalité des femmes et des minorités ont été incorporées dans les codes de conduite et de déontologie et dans les procédures de recrutement du Service de police du Kosovo et dans le code de conduite du Conseil de la magistrature du Kosovo	
2.1.4 Augmentation de l'effectif du Service de police du Kosovo qui passerait de 6 143 à 6 500	Au 30 juin 2005, le Service de police du Kosovo comptait 6 557 membres	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Formation de 420 juges et procureurs kosovars et de 6 553 policiers sur les codes pénaux, soit 100 % du personnel judiciaire et du personnel de police	206 112 6 554	Juges (66 % des juges car seuls les juges pénaux ont reçu une formation) Procureurs (100 % des procureurs ont reçu une formation) Membres du Service de police du Kosovo (100 % des policiers)
Élimination du retard accumulé (août 2003) concernant 80 affaires de fautes professionnelles commises par des juges et procureurs locaux	Non	Le retard accumulé porte maintenant sur 104 affaires et s'explique par la réaffectation des ressources à d'autres priorités judiciaires. Dans la plupart de ces affaires, l'enquête est terminée et il ne reste plus qu'à établir le rapport final
Établissement de la responsabilité opérationnelle du Service de police du Kosovo dans tous les postes de police du Kosovo	Non	La responsabilité opérationnelle du Service de police du Kosovo a été établie dans 33 des 35 postes de police. Dans les deux derniers postes, la transition est prévue au cours du troisième trimestre de l'année 2005
Mise en place de 3 unités spécialisées du Service de police du Kosovo dans le cadre du plan de transition du Service	Oui	Mise en place de l'Unité canine, du Groupe régional d'appui opérationnel et du Groupe de la protection rapprochée
Création de 10 conseils locaux de prévention du crime et de 10 conseils chargés de la sécurité routière	30	Conseils locaux de prévention du crime Aucun conseil de la sécurité routière n'a été créé car la priorité est allée à la création des conseils locaux de

		prévention du crime afin d'accroître la confiance des communautés minoritaires
Gestion de 8 établissements pénitentiaires en conformité avec les normes internationales	8	Établissements pénitentiaires gérés conformément aux Règles pénitentiaires européennes (Strasbourg, 1987), dont 4 sont placés sous la supervision de Kosovars
Production d'un programme de télévision mensuel sur les questions relatives au respect de la loi et au maintien de l'ordre	Non	La production du programme <i>Dosja e Krimet</i> a été totalement transférée à des services locaux. Elle a été remplacée par une émission télévisée <i>UN Report</i> , lancée en août 2004, qui porte sur les activités de la MINUK et des problèmes intéressant l'ONU, sur le plan mondial ou régional
Transfert de responsabilités à 22 directeurs adjoints locaux de centres de détention	37 13	Directeurs adjoints En outre, transfert de responsabilités à 10 directeurs et 3 commissaires adjoints

Réalisation escomptée 2.2 : amélioration de l'efficacité des systèmes permettant de lutter contre la criminalité organisée, la criminalité interethnique, le terrorisme et la corruption

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
2.2.1 Augmentation de 80 % du nombre d'affaires concernant la criminalité organisée, le trafic d'êtres humains, la criminalité interethnique, le terrorisme et la corruption, jugées par des juges et procureurs locaux, qui sont actuellement examinées principalement par des juges et procureurs internationaux	Augmentation non déterminée car les données relatives à l'année 2003 ne sont pas disponibles. 3 affaires ont été transférées à des juges locaux	
2.2.2 Augmentation de 150 % de la participation directe des membres du Service de police du Kosovo aux enquêtes sur les infractions simples et les infractions graves, conformément au plan de transition de la police civile internationale au Service de police du Kosovo	Toutes les enquêtes relatives aux infractions simples sont effectuées par les membres du Service de police du Kosovo. Le taux d'élucidation des crimes graves par le Service de police du Kosovo est passé de 23 % en 2003/04 à 44 % en 2004/05	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Formation et nomination de 5 procureurs locaux au Bureau du ministère public chargé de la lutte	Non	Il n'a pas été créé au Kosovo de Bureau du ministère public chargé de la lutte contre la corruption. Une section

contre la corruption		chargée de traiter les accusations de corruption sera établie au sein du Bureau du Procureur spécial pour le Kosovo
Formation de 185 officiers de police locaux chargés d'enquêter sur la criminalité organisée, la criminalité interethnique, le terrorisme et la corruption	138	Officiers ont reçu une formation. Ce chiffre inférieur aux prévisions s'explique par le fait que seuls 138 officiers ont été admis à l'issue du processus de candidature
Ouverture du Centre d'information financière. Le Centre recevra et analysera les informations concernant des transactions financières douteuses révélées conformément à la réglementation sur le blanchiment de capitaux	Oui	Le Centre d'information financière reçoit des informations sur les transactions en espèces et sur les transactions douteuses depuis le 1 ^{er} septembre 2004 et présente des rapports trimestriels sur ses opérations ainsi que des statistiques sur ces transactions
Mise au point d'un plan de transfert pour des domaines spécialisés : criminalité organisée, enquêtes financières, renseignement, personnes disparues et police scientifique	Oui	Le Plan a été présenté au chef de la police en juin 2005
Conclusion d'accords de coopération en matière de police avec la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie	Non	Des projets de protocole d'accord ont été envoyés aux parties concernées qui n'ont pas voulu s'engager à signer des accords de coopération Des accords officieux ont été conclus avec la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie ainsi qu'avec d'autres pays dans le cadre d'un accord entre la MINUK et Interpol
Conclusion de 6 accords globaux sur l'entraide judiciaire avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie-et-Monténégro et la Slovénie. Domaines d'entraide judiciaire : extradition des accusés, transfert des personnes condamnées et exécution de jugements correctionnels	Non	Un seul accord sur le transfert des personnes condamnées a été signé, avec l'ex-République yougoslave de Macédoine, car les autorités étrangères ne sont pas disposées à signer des accords internationaux avec la MINUK Un projet d'accord sur l'entraide judiciaire est en cours de rédaction Le texte des accords proposés sur le transfert des personnes condamnées a été transmis à la Slovénie, à la Hongrie et à d'autres pays, mais ces accords restent à conclure

Composante 3 : appui

Réalisation escomptée 3.1 : fourniture d'un appui logistique et administratif efficace à la Mission	
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
3.1.1 Réduction suffisante des délais de recrutement pour le remplacement du personnel international des piliers I et II et du personnel recruté sur le plan national	<p>Le délai de recrutement moyen du personnel des piliers I et II a été ramené à 8 et 16 semaines, respectivement, en 2005 (contre 18 et 35 semaines, respectivement, en 2004)</p> <p>Compte tenu de la réduction de la taille de la Mission, aucun personnel n'a été recruté sur le plan national en 2004/05</p>
3.1.2 Le pourcentage de la valeur d'inventaire totale devant passer par pertes et profits et être cédé sera réduit de 1,9 % au 30 juin 2003 à 0,8 % au 30 juin 2005 et les stocks excédentaires seront réduits en valeur de 12,47 % des stocks mensuels en 2003/04 à 8,1 % en 2004/05	<p>La valeur totale d'inventaire des stocks en attente de passage par pertes et profits et de cession a augmenté passant à 5,4 % au 30 juin 2005 du fait de l'augmentation de l'âge des actifs et du retard dans la vente prévue des actifs aux institutions provisoires d'administration autonome, imputable au processus budgétaire de ces institutions</p> <p>Au 30 juin 2005, les stocks excédentaires représentaient 12,54 % de la valeur totale des stocks du fait d'une augmentation du nombre d'articles entrés en stocks à la suite de la réduction des effectifs de la Mission</p>
3.1.3 Augmentation de 15 % des taux d'utilisation des véhicules de la MINUK en 2004/05, du taux actuel de 1 915 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules standard et de 1 041 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules lourds, à 2 202 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules standard et à 1 197 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules lourds	<p>Le taux d'utilisation des véhicules de la MINUK est tombé à 1 680 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules standard et à 740 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules lourds à la suite du ralentissement des activités de la Mission et en particulier du transfert des activités de patrouille de la police civile au Service de police du Kosovo et du rapatriement des unités de police spéciale</p>
3.1.4 Réduction du nombre d'accidents de la circulation impliquant du personnel de la MINUK	<p>Le taux moyen des accidents de la circulation est tombé de 14 accidents par mois en 2003/04 à 12,8 accidents par mois en 2004/05</p>
3.1.5 Recours à des entreprises locales pour 6 services de gestion et de maintenance y compris la gestion de terrains et de bâtiments, la maintenance et la réparation des véhicules de transport, la réparation et la maintenance des groupes électrogènes, et des installations de chauffage, les	<p>On a eu recours à la sous-traitance pour la gestion et la maintenance des installations de chauffage, le rembobinage et la remise en état des moteurs électriques et des groupes électrogènes, l'équilibrage des pneus des véhicules, le lavage des véhicules, la réparation des véhicules à la suite d'accidents dans les municipalités et dans les bureaux de liaison ainsi que l'enlèvement des déchets dangereux et les services dans les camps</p>

services d'hébergement, les services de reproduction des documents et l'installation de lavage des véhicules		
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Amélioration des services</p> <p>Délai de remplacement du personnel en 2004/05 réduit de 3 mois à 1 mois pour le personnel international et de 2 mois à 3 semaines pour le personnel recruté dans le pays par la restructuration de la procédure de recrutement grâce à un système de présélection plus rapide et à la réduction du temps nécessaire aux formalités administratives et aux entretiens avec les candidats potentiels</p>	Oui	Restructuration de la procédure de recrutement grâce à un système de présélection plus rapide et à la réduction du temps nécessaire aux formalités administratives et aux entretiens avec les candidats potentiels
Réduction du nombre d'accidents de la circulation impliquant des membres du personnel de la MINUK d'une moyenne de 14 par mois à environ 10 par mois	Non	<p>Le taux moyen d'accidents de la circulation impliquant des membres du personnel de la MINUK est tombé d'environ 14 accidents par mois en 2003/04 à 12,8 accidents par mois en 2004/05</p> <p>Formation de 3 566 membres du personnel à la conduite des véhicules blindés, cours de perfectionnement pour la conduite de dépanneuses, formation à la conduite défensive et à la conduite en hiver, au maniement du matériel de manutention, au chargement et à la sécurité du fret et mise en œuvre du nouveau programme de formation des chauffeurs de la MINUK</p>
Application du taux d'utilisation de 2 202 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules standard et 1 197 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules lourds	Non	Le taux d'utilisation des véhicules de la MINUK est tombé à 1 680 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules standard et à 740 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules lourds à la suite du ralentissement des activités de la Mission et en particulier du transfert des activités de patrouille de la police civile au Service de police du Kosovo et du rapatriement des unités de police spéciale

<p>Police civile</p> <p>Fourniture de services pour 3 055 membres de la police civile (relève, paiements et transport)</p>	2 440	Effectif moyen de la police civile
<p>Personnel civil</p> <p>Administration de 3 695 membres du personnel international et du personnel recruté dans le pays par mois, en moyenne, y compris l'organisation des carrières et le paiement de l'indemnité de subsistance (mission) et autres indemnités</p>	3 617	En moyenne, l'effectif administré comptait 718 membres du personnel recrutés sur le plan international, 2 692 membres du personnel recrutés sur le plan national et 207 Volontaires des Nations Unies
<p>Recours à des entreprises locales pour 6 services de gestion et de maintenance, ce qui doit permettre de réduire les dépenses opérationnelles d'environ 1,3 million de dollars et de supprimer 5 postes d'agent recruté sur le plan international et 35 postes d'agent recruté sur le plan national dans les domaines des approvisionnements et du génie pendant la période d'octobre 2004 à avril 2005</p>	Oui	Les coûts des services de maintenance ont pu être encore réduits de 358 800 dollars à la suite de la révision des projets de modification, de rénovation et de construction des installations et infrastructures en vue de réaliser des économies, et du transfert aux autorités locales d'un nombre de locaux supérieur aux prévisions
<p>Application du plan de réduction des effectifs de la MINUK pour 2004/05 (suppression de 135 postes d'agent recruté sur le plan international et 134 postes d'agent recruté sur le plan national) de juin 2004 à juin 2005, sans interruption des services d'appui</p>	135 123	Réduction du nombre de postes faisant l'objet d'un recrutement international Réduction du nombre de postes faisant l'objet d'un recrutement national
<p>Voyages</p> <p>Formation de 2 402 membres du personnel dans les domaines des transmissions, de l'informatique, des transports, de la sécurité, de la sécurité aérienne, des finances, des approvisionnements, du génie et des langues</p>	1 513	Le nombre de membres du personnel formé a été inférieur aux prévisions, les besoins de formation ayant été révisés à la baisse en vue de réaliser des économies, et la formation administrative annulée pour des raisons de sécurité
<p>Installations et infrastructures</p> <p>Entretien de 120 sites dans tout le Kosovo, notamment le quartier général de la Mission et le siège de l'administration, 3 postes de commandement régionaux, 5 locaux municipaux, 5 bases logistiques et 4 centres médicaux</p>	65	Les locaux ont été entretenus. Leur nombre réduit s'explique par le transfert de 55 d'entre eux aux autorités locales

<p>Transports terrestres</p> <p>Gestion de 1 871 véhicules, y compris la répartition, le contrôle, la réparation et la maintenance des véhicules destinés aux membres de la police civile et des personnels international et local</p>	1 965	Véhicules. En outre, 53 véhicules n'appartenant pas à l'ONU (véhicules appartenant aux contingents, véhicules des organismes des Nations Unies, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe) et 41 articles de matériel d'atelier ont été réparés et entretenus
<p>Transports aériens</p> <p>Exploitation d'un avion et d'un hélicoptère (30 heures de base par mois pour chacun) qui doivent servir à des opérations de police, notamment à la protection des témoins et à des opérations de reconnaissance, au transport de hautes personnalités et à des vols de liaison; 3 800 passagers et transport de 3 tonnes de fret et 156 navettes à destination de Belgrade</p>	1 1 1 700 1 96	Hélicoptère (30 heures de base par mois jusqu'au 30 novembre 2004, 20 heures de base par mois ensuite) Avion. Il a été mis fin à l'exploitation de l'avion le 10 mai 2005 car les coûts en étaient trop élevés Passagers Tonne de fret Navettes à destination de Belgrade
<p>Transmissions</p> <p>Diffusion de 3 programmes d'information consacrés aux objectifs généraux de la MINUK à des heures de grande écoute au Kosovo</p>	3	Programmes ont été diffusés (<i>Danas i Sutra</i> , <i>UN Report</i> et <i>Ekonomia e Re</i>)
<p>Informatique</p> <p>Appui mensuel à environ 3 500 utilisateurs des technologies de l'information et de la communication, à l'exclusion des membres de la police civile et des unités de police constituées, pour l'accès au téléphone, à la télécopie, au courrier électronique et à l'Internet, le cas échéant</p>	5 100 2 500 4 227	Lignes supplémentaires de téléphone et de télécopie Utilisateurs du réseau Adresses électroniques
<p>Mise en service d'un système intégré de gestion des stocks</p>	Oui	Le système Galileo est opérationnel depuis le 17 juin 2005
<p>Services médicaux</p> <p>Mise en service d'un centre de soins de santé de la MINUK comprenant 12 lits et de dispensaires régionaux d'une capacité totale de 20 000 patients par an</p>	25 149	Les patients reçoivent des soins dans un centre de soins de santé de la MINUK comprenant 12 lits et dans quatre dispensaires régionaux. Les consultations externes ont été plus nombreuses après la mise en place de services de dépistage du VIH et de tests de laboratoire supplémentaires

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué ^a (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	1 453,3	1 282,5	170,8	11,8
Contingents	–	–	–	–
Police civile	85 158,8	87 033,0	(1 874,2)	(2,2)
Unités de police constituées	17 481,2	17 937,8	(456,6)	(2,6)
Total partiel	104 093,3	106 253,3	(2 160,0)	(2,1)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	95 458,1	96 830,0	(1 371,9)	(1,4)
Personnel recruté sur le plan national	48 200,4	51 673,9	(3 473,5)	(7,2)
Volontaires des Nations Unies	8 666,6	7 658,3	1 008,3	11,6
Total partiel	152 325,1	156 162,2	(3 837,1)	(2,5)
Dépenses opérationnelles				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	105,6	234,2	(128,6)	(121,8)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	–	211,8	(211,8)	–
Voyages	1 449,4	1 259,2	190,2	13,1
Installations et infrastructures	16 109,3	14 601,5	1 507,8	9,4
Transports terrestres	6 282,0	5 184,6	1 097,4	17,5
Transports aériens	1 904,6	1 502,5	402,1	21,1
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Transmissions	4 955,2	3 359,3	1 595,9	32,2
Informatique	4 416,5	3 497,7	918,8	20,8
Services médicaux	549,3	498,5	50,8	9,2
Matériel spécial	98,0	132,6	(34,6)	(35,3)
Fournitures, services et matériel divers	2 336,9	1 599,6	737,3	31,6
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	38 206,8	32 081,5	6 125,3	16,0
Total brut	294 625,2	294 497,0	128,2	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	22 636,4	22 720,5	(84,1)	(0,4)
Total net	271 988,8	271 776,5	212,3	0,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	294 625,2	294 497,0	128,2	0,0

^a Compte tenu d'ajustements dans la répartition des ressources approuvées entre les catégories contingents et unités de police constituées.

B. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	796,1
Recettes diverses ou accessoires	1 570,2
Ajustements sur exercices antérieurs	(149,3)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	8 078,4
Total	10 295,4

C. Dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Unités de police constituées	2 824,2
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	
Matériel de bureau	48,4
Magasins – divers	146,1
Transmissions	
Transmissions	290,5
Services médicaux	
Services médicaux	230,6
Matériel spécial	
Observation	132,6
Total partiel	848,2
Total	3 672,4

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1	1 ^{er} juillet 1999	–
Usage opérationnel intensif	1	1 ^{er} juillet 1999	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1	1 ^{er} juillet 1999	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	1 à 4		

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	170,8	11,8 %

7. L'économie réalisée s'explique principalement par la diminution du montant de l'indemnité de subsistance (missions), imputable à un taux de change euro/dollar moyen pour la période inférieur à celui qui avait été retenu pour calculer les coûts et à un taux de vacance de postes de 2,9 % alors que les prévisions avaient retenu un taux nul.

	<i>Écart</i>	
Police civile	(1 874,2)	(2,2 %)

8. Les dépenses effectives ont été conformes aux prévisions présentées dans la note du Secrétaire général sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/59/692). Le dépassement tient à l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions) dont il a été fait état dans la note. La Mission a établi de nouvelles priorités et reporté certaines des dépenses opérationnelles prévues de façon à pouvoir financer ces dépenses supplémentaires sur le montant total des crédits ouverts pour 2004/05.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	(456,6)	(2,6 %)

9. Le dépassement tient principalement à ce que les prévisions de dépenses relatives au remboursement du matériel appartenant aux contingents ont été faites sur la base du déploiement de sept unités de police constituées de juillet 2004 à mars 2005 alors que huit unités ont été déployées pendant cette période.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(1 371,9)	(1,4 %)

10. Les dépenses effectives ont été conformes aux prévisions présentées dans la note du Secrétaire général sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/59/692). Le dépassement tient à un ratio effectif dépenses communes de personnel/traitements nets plus élevé que celui qui avait été prévu dans le budget 2004/05, ce dont il a été fait état dans la note. La Mission a établi de nouvelles priorités et reporté certaines des dépenses opérationnelles prévues de façon à pouvoir financer ces dépenses supplémentaires sur le montant total des crédits ouverts pour la Mission en 2004/05.

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(3 473,5)	(7,2 %)

11. Les dépenses effectives ont été conformes aux prévisions présentées dans la note du Secrétaire général sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/59/692). Le dépassement s'explique par la révision des barèmes des traitements dont il a été fait état dans la note. La Mission a établi de nouvelles priorités financières et reporté certaines des dépenses opérationnelles de façon à pouvoir financer ces dépenses supplémentaires sur le montant total des crédits ouverts pour la Mission en 2004/05.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 008,3	11,6 %

12. L'économie réalisée s'explique principalement par un taux de vacance de postes de 17,3% pendant la période considérée alors que les prévisions se fondaient sur un taux nul.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(128,6)	(121,8 %)

13. Les dépenses supplémentaires s'expliquent par la nécessité, reconnue après les émeutes de mars 2004, de recruter à court terme sept vacataires pour traiter des problèmes posés dans les domaines de la sensibilisation du public, des personnes disparues, de la police scientifique, de l'application des lois et de l'intégration sur le terrain.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(211,8)	– %

14. Les dépenses supplémentaires sont liées au recrutement à court terme de cinq consultants, à la suite des émeutes de mars 2004, pour évaluer les incidences politiques des émeutes, superviser les opérations de sécurité de la Mission, aider à la formulation et à la mise en œuvre de politiques prenant en compte les préoccupations des communautés minoritaires et visant à accroître la confiance entre les communautés de la majorité et les communautés minoritaires, et établir un inventaire archéologique.

	<i>Écart</i>	
Voyages	190,2	13,1 %

15. La réduction des ressources nécessaires s'explique principalement par les mesures d'économie appliquées par la Mission, qui a à cet effet révisé d'une part son programme de voyages, en particulier dans les domaines de l'administration civile, de l'évaluation de la police et de l'appui administratif, et d'autre part son

plan de formation, en particulier dans les domaines des transmissions, de l'informatique et des opérations aériennes.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	1 507,8	9,4 %

16. La réduction des ressources nécessaires s'explique principalement par des mesures d'économie. La Mission a notamment révisé ses projets de modification, de rénovation et de construction des installations et infrastructures, ce qui a entraîné l'annulation de certains projets, ou encore une réduction de leur ampleur, mis en place un système de commandes électroniques pour l'acquisition de fournitures et de services, accru l'utilisation de pièces détachées récupérées sur du matériel endommagé ou obsolète, développé la maintenance préventive et mieux utilisé les stocks de pièces détachées existants.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	1 097,4	17,5 %

17. Les économies s'expliquent par le fait que la Mission a acquis gratuitement (sauf coût du fret) 72 véhicules 4 x 4 provenant du stock excédentaire de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	402,1	21,1 %

18. L'économie réalisée s'explique principalement par la diminution du nombre d'heures de vol de l'hélicoptère et de l'avion dont le contrat a été résilié en mai 2005.

	<i>Écart</i>	
Transmissions	1 595,9	32,2 %

19. Les économies tiennent au fait que la Mission a dû retarder l'acquisition de certains matériels de transmissions et de certaines pièces de rechange connexes afin de prendre en compte les besoins supplémentaires du personnel militaire et de police et du personnel civil.

	<i>Écart</i>	
Informatique	918,8	20,8 %

20. Les économies tiennent au fait que la Mission a dû retarder l'acquisition de certains matériels et logiciels informatiques afin de prendre en compte les besoins supplémentaires du personnel militaire et de police et du personnel civil.

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	50,8	9,2 %

21. Les économies s'expliquent principalement par des besoins inférieurs aux prévisions tant pour les services médicaux que pour le remplacement du matériel médical.

	<i>Écart</i>	
Matériel spécial	(34,6)	(35,3 %)

22. Le dépassement tient à des dépenses de soutien logistique autonome supérieures aux prévisions. En effet, les estimations de coût avaient été faites sur la base des taux de remboursement moyen car on ne savait pas au moment de l'établissement du budget quelles seraient les unités de police constituées qui seraient rapatriées en 2004/05.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	737,3	31,6 %

23. La réduction des ressources nécessaires s'explique principalement par les conditions plus favorables du contrat signé pour des services de photocopie de haute qualité.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

24. En ce qui concerne le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Décide que les États Membres renoncent à leurs parts respectives des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2005 (10 295 400 dollars), ainsi qu'à leurs parts respectives d'un montant de 31 000 dollars prélevé sur le solde inutilisé du même exercice (128 200 dollars), les sommes ainsi libérées devant être affectées au financement des engagements actuels et futurs de l'Organisation des Nations Unies au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service;

b) Se prononce sur l'affectation du reliquat du solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2005, soit 97 200 dollars.